



Refus regroupement familial

Par **fchristiane**, le **07/03/2008** à **14:18**

bonjour!

j'ai fait une demande de regroupement familial au profit de ma fille adoptive qui m'a été refusé malgré le fait que mon dossier repondait à toutes les exigences (financier, logement, etc) pour le motif que je n'ai pas fourni une autorisation de l'autre parent de laisser venir l'enfant en france, or à aucun moment on ne m'a demandé ce dossier, j'aimerais savoir ce que je peux faire éventuellement, et si je fais un recours , quels sont les elements que je devrais mettre en avant,merci d'avance et à très bientôt.Et pouvez m'indiquer le cas échéant un spécialiste dans la région lilloise ?

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008** à **17:04**

Bonjour

En effet il est normal que votre regroupement familiale n'est pu aboutir.

Un enfant ne peut être faire l'objet d'un titre de séjour sans que les détenteurs de l'autorité parentale n'en formule leur accord.

il vous appartient de refaire une demande avec l'autorisation de l'autre parent à effectuer ce regroupement familiale.

Restant à votre disposition